



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 27 avril 2027

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	19
VOTANTS	19
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
20 avril 2026	
DATE D’AFFICHAGE	
04/05/2026	
Codification : 9.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 30 AVR. 2026 et publication du 30 AVR. 2026 Le Maire, Patricia PERRET	

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-sept avril**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt-trois mars deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

Etaient présents : Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Vincent COLAS, Céline LAREURE, Julien PORTE, Pierrick MATRAS, David DA COSTA, Séverine DEMONT, Corentin DESCOURS, Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS et Anne-Laure BOURGEON.

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Julien PORTE

OBJET : 2026-043 : Convention entre la commune et l'association L'Espace de Vie Sociale La Soupe au Caillou pour la médiathèque

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention entre la commune de Perreux et l'association L'Espace de Vie Sociale La SAC d'une durée de quatre ans à compter de sa signature, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Suite à la mise en réseau des Médiathèques de Roannais Agglomération, la commune de PERREUX décide d'établir une convention avec l'association afin de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation de la médiathèque de la commune.

L'objectif commun des deux parties est de développer et promouvoir la lecture, et d'une manière plus générale de lutter contre les inégalités territoriales d'accès à la culture, à l'information et aux loisirs en proposant le même niveau de service pour tous les habitants, quel que soit leur lieu d'habitation.

Cette convention porte sur le fonctionnement de la médiathèque et le budget alloué tous les ans pour l'achat de livres et magazines : 2 euros par habitant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260427-2026-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **D'approuver** cette convention de fonctionnement 2026/2029 avec l'association la Soupe au Caillou pour la médiathèque.
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

Le Maire,

Patricia PERRET



A PERREUX, le 27 avril 2026

Le secrétaire de séance

Julien PORTE

